



ASSURANCE-VIE COMMENT CONTOURNER LA BAISSÉ DES RENDEMENTS

Les taux de rendement de l'assurance-vie en euros devraient poursuivre leur baisse ininterrompue depuis une quinzaine d'années pour tomber autour de 2,50 % en 2014, contre 2,8 % en 2013. Il est possible d'en obtenir des plus élevés, mais sans capital garanti.

Paris Match. Pourquoi les fonds en euros rapportent-ils de moins en moins ?

Antoine Tranchimand. La première raison est liée au principe même du fonds en euros. Sur ce type de placement, votre assureur doit en effet être en mesure d'offrir une liquidité quotidienne. Soit, en pratique, de faire face à la possibilité de rachat de tout ou partie de votre contrat à n'importe quel moment. Avec un capital garanti.

En quoi cette garantie influe-t-elle sur le rendement ?

Avec cette contrainte, la compagnie d'assurances ne peut pas prendre de risques, ou seulement sur une partie très limitée de son portefeuille. C'est pourquoi elle investit pour votre compte sur l'actif le moins risqué, ou reconnu comme tel : la dette d'Etat française ou allemande. Mais, depuis de nombreuses années, le rendement de ces obligations souveraines bien notées ne cesse de baisser jusqu'à atteindre des taux négatifs sur certaines échéances ! Actuellement, le taux d'intérêt des obligations à 10 ans émises par la France se situe autour de 1 %. Déduction faite des frais de gestion, la rémunération du fonds en euros serait proche de zéro s'il était investi à 100 % ainsi. En réalité, le poids des obligations d'Etat varie d'un assureur à l'autre et dépasse généralement 50 % du fonds.

Y a-t-il d'autres explications ?

Un assureur peut lisser sur huit ans ses performances et contre-performances en mettant du rendement de côté. Mais les assureurs ont plutôt eu tendance à puiser dans leurs réserves ces huit dernières années, pour justement amortir la baisse des taux. C'est la raison pour laquelle Christian Noyer, gouverneur de la Banque de France, a récemment recommandé aux assureurs de

diminuer nettement la rémunération de leurs fonds en euros, afin de favoriser une reconstitution de leurs réserves.

Comment retrouver du rendement ?

L'assurance-vie sans risques n'existera plus. La seule option consiste à diversifier, en panachant votre contrat, à côté de votre fonds en euros. Il existe plusieurs façons de procéder, mais sachez qu'il n'y a aucune autre solution à capital garanti.



Avis d'expert

ANTOINE TRANCHIMAND

« L'assurance-vie sans risques n'existera plus »

A quels produits pensez-vous ?

D'abord aux Sicav ou aux fonds communs de placement "flexibles" comme Carmignac Patrimoine ou Eurose de DNCA Finance. Dans ces fonds, les gérants orientent la composition du portefeuille dont ils ont la charge vers des supports dynamiques de type actions, ou prudents de type obligations, en fonction de leurs anticipations de marché. Historiquement, ces fonds ont prouvé leur capacité à capter une majorité des hausses en période de remontée des cours de Bourse et à minimiser l'impact des périodes de baisse. Votre capital se trouve ainsi exposé aux aléas des marchés, mais dans une amplitude réduite.

Y a-t-il des produits qui ne sont pas exposés aux risques boursiers ?

Pensez à l'immobilier, via des supports de type sociétés civiles de placement immobilier (SCPI). Le principal risque est une baisse de la valeur des parts, l'immobilier étant cher, et la conjoncture difficile pour les locataires. Mais, en contrepartie, vous bénéficiez de rendements autour de 5 % par an, sans être

pénalisé par la fiscalité des revenus fonciers. Souscrire des parts de SCPI est d'autant plus intéressant que l'assureur vous doit une liquidité quotidienne des parts : vous pouvez acheter ou vendre à tout moment. C'est le placement immobilier le plus liquide qui soit. Une limite : les achats de parts sont régulés par les assureurs. Vos contrats d'assurance-vie ne peuvent donc pas être investis exclusivement sur ces supports immobiliers.

Existe-t-il des placements plus rémunérateurs ?

Les fonds structurés ou "à promesses" sont une alternative. Ils consistent à vous faire investir sur les marchés, la plupart du temps en fonction de la performance d'un grand indice boursier, en limitant les risques liés aux mouvements sur les cours, sur une durée de vie généralement fixée à huit ans. En contrepartie, vous ne profitez pas de toute la hausse du marché. Si les marchés montent au-delà d'un certain seuil, vous récupérez votre capital moins les frais, plus un coupon qui varie d'une formule à l'autre. Après huit ans, si les marchés n'ont jamais monté, vous récupérez votre mise avec une protection du capital jusqu'à une baisse de 50 %. Au-delà, vous risquez de tout perdre. C'est une façon de se positionner sur les marchés sans acheter d'actions.

Comment faire si son contrat n'offre pas ces placements ?

Ne vous laissez pas enfermer dans un ancien contrat pour des raisons fiscales, surtout si celui-ci est en moins-value. Ouvrez un second contrat d'assurance-vie ! Il existe des contrats très souples, ouverts à la multigestion et accessibles à partir d'un investissement de quelques centaines d'euros. Et n'hésitez pas à discuter le montant des frais. ■

** Associé chez K&P Finance.*